

## Conseil Municipal du 25 janvier 2018

L'an DEUX MILLE DIX HUIT, vingt-cinq du mois de janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de GALGON, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie BAYARD, Maire.

**Présents :** M. Jean-Marie BAYARD, Maire, M. Max PORTETS. Mme Anne-Marie PEYREFITTE. M. Christian BIGOT. Mme Nathalie LOCHON. M. Alain CHIAROTTO, Mme Caroline LESCOUL. Adjoints. M. Jacques PLOGIN. M. Olivier BRÄTSCH. M. Pierre GIRAUD. M. Pierre CHARRIOT. Madame Mireille CROUGNEAU. Mme Geneviève NOUVEAU. M. Mickaël LEGLISE. Mme Bernadette GONZALEZ PASQUET. M. Patrick CHAUMEIL.

**Arrivée de Monsieur Serge BERGEON à 20 h 08.**

**Procurations :** Madame Anne KIEFFER à Monsieur Jean-Marie BAYARD  
Madame Martine ALI OMAR à Monsieur Serge BERGEON

**Absent :** Monsieur Christian FERRARO. Madame Astrid BERSON. Monsieur Philippe RENARD

**Excusée :** Madame Martine COUTELIER

**Secrétaire de séance :** Madame Nathalie LOCHON

Le compte rendu de la séance du 14 décembre 2017 est lu et adopté à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés.

### Travaux immeuble « Constant »

Le 11 janvier 2018, la commission d'appel d'offres s'est réunie avec Monsieur Christian MARTIN, architecte, afin d'étudier les dossiers remis par les entreprises pour les travaux d'aménagement de l'immeuble communal situé « 28 avenue Fernand Pillot et 7 rue du stade.

Elle a décidé de retenir les entreprises ci-après :

Gros œuvre	Entreprise DUCRAUX	17 207,10 HT
Charpente couverture	Entreprise CCSO	5 663,07 HT
Menuiserie	Entreprise BASSAT	18 567,61 HT
Plâtrerie	Entreprise BLANCHARD	21 100,37 HT
Carrelage	Entreprise BLANCHARD	11 029,70 HT
Plomberie	Entreprise GUERRY	21 612,78 HT
Electricité	Entreprise NAU	11 542,60 HT
Peinture	Entreprise SERVANTY	8 714,58 HT

Après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide d'entériner le choix de la commission et autorise Monsieur le Maire à signer les ordres de services (abstention de Monsieur Serge BERGEON et Madame Martine ALI OMAR).

*Monsieur Serge BERGEON demande la date de fin des travaux et le montant des loyers.*

*Monsieur Christian BIGOT répond que l'objet de la délibération est d'abord l'attribution du marché et tant qu'elle n'est pas faite, il est difficile d'établir un calendrier.*

*Madame Anne-Marie PEYREFITTE indique que le montant des loyers sera modéré et à caractère social.*

### **Fonds d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) 2018**

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC), votées par le Conseil Départemental.

Puis, il les informe des dépenses envisagées pour le FDAEC 2018 à savoir :

- le remplacement du mobilier des classes CM2 :
  - 9 115 euros HT
- le remplacement du matériel informatique de la mairie :
  - 16 002 euros HT (1)

Ces acquisitions correspondent aux opérations éligibles par le Conseil Départemental pour le versement de ses subventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, adopte les dépenses pour le FDAEC 2018, et charge Monsieur le Maire de déposer les demandes de subventions et de signer tous documents administratifs, techniques et financiers pour la réalisation de cette opération.

### **DETR 2018 : Création d'un jardin public avec aire de jeux, toilettes publiques, accès et sécurisation de la rue de l'église**

Afin d'harmoniser le pourtour de l'église, et suite à l'acquisition des parcelles de Mesdames CHOISI/BROIS, Monsieur le Maire avait proposé, en 2017, au titre de la DETR 2017, de créer un jardin public avec aire de jeux pour enfants et des toilettes publiques.

Pour rappel, deux projets avaient été déposés et seules les mises aux normes et l'accessibilité de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement avaient été acceptées.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à représenter ce projet en y ajoutant l'accès et la sécurisation de la rue et à demander la participation de la DETR 2018 pour son financement.

Le montant des travaux est estimé à : 124 781.60 € HT et bénéficie d'une subvention de 25 %.

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité de ses membres présents ou représentés (abstention de Monsieur Serge BERGEON et Madame Martine ALI OMAR),

- Décide d'engager ce projet de création d'un jardin public avec aire de jeux et toilettes publiques
- Autorise le Maire à solliciter l'inscription au programme DETR 2018 auprès de M. Le Préfet de la Gironde,

*Monsieur Serge BERGEON estime qu'avec ce montant il serait plus pertinent d'investir dans d'autres équipements style City stade.*

### **Subventions communales**

Le mur d'escalade de la structure de l'école étant très abîmé, il devient urgent de remplacer certaines pièces dont les prises d'escalade texturée.

Nous avons trouvé ces éléments aux prix de 74 € TTC chez un fournisseur qui n'accepte pas les paiements par virement administratif.

La coopérative scolaire de l'école maternelle s'est proposée d'en faire l'avance.

Le conseil municipal, après avoir entendu le maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- décide d'allouer une subvention de 74 € à la coopérative scolaire école maternelle ;

- dit que la dépense sera prélevée à l'article 6574 du budget

*(1) sera abordé en séance du 8 mars 2018*

**Séance levée à 21 heures**